



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-17

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche.

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Cécile Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, René Sabatier, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

Secrétaire de séance : Monsieur Michel Villemagne

Objet : Budget primitif 2025

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier A
départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil
d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation
de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration présentant le budget primitif de l'exercice 2025
tel que présenté en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2025 par chapitre tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** le président du conseil d'administration à procéder à des virements de crédits
de chapitre à chapitre sans pouvoir excéder 7,5% en section de fonctionnement et en section
d'investissement.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

Groupement Ressources
Service des affaires financières et commande publique

Dossier suivi par : Patrice VANNIER
Visa du Directeur Départemental : Colonel Vincent Honoré

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 MARS 2025

RAPPORT N°1

Objet : Budget primitif de l'exercice 2025

PREAMBULE :

Le budget primitif de l'année 2025 reprend en grande partie les axes présentés dans le rapport sur l'évolution des charges et des produits qui a servi de base au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du conseil d'administration du 29 janvier dernier.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte d'incertitudes et d'absence de lisibilité budgétaire qui touche l'ensemble des collectivités et qui va impacter les finances du SDIS. Au niveau national, l'inflation devrait continuer de ralentir en 2025. Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation devrait se stabiliser entre 1,6 % et 2 % à la fin de l'année.

Pendant plus de dix ans, le coût de l'argent s'était maintenu à un niveau relativement bas jusqu'au début de l'année 2022 où cette tendance s'est inversée. Les collectivités ont alors subi un renchérissement du coût du crédit avec, selon la société Finance active, un taux d'intérêt moyen des offres de prêt qui a triplé par rapport à 2021 mais qui devrait tendre à la baisse en 2025 sans retrouver les niveaux des années post guerre en Ukraine.

Les mesures salariales exogènes prises en 2022, 2023 et 2024 ont fortement impacté les charges de personnel qui représentent plus de 76 % des dépenses réelles de fonctionnement pour notre SDIS en 2025.

Pour 2025 sur le volet ressources humaines, l'augmentation de 3% du taux de CNRACL, la suppression de l'exonération URSAFF (1 point) et la participation financière de l'employeur qui devient obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance vont représenter une charge supplémentaire de l'ordre de 350 000 €.

Sur le plan national et opérationnel, les sapeurs-pompiers font face plus que jamais au double défi du réchauffement climatique caractérisé par les dernières campagnes de feux de forêt dévastatrices, inondations et des difficultés du système de santé.

Il reste malgré tout volontaire au regard des engagements pris ainsi 2025 verra :

- la migration au printemps vers le nouveau système d'information et de d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » ;
- la mise en production des outils mis à disposition des personnes (numérique, gestion du temps de travail, ...)
- la poursuite de l'acquisition de matériels roulants dans le cadre du pacte capacitaire et du plan pluriannuel
- la poursuite de la construction ou de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (sous-direction santé, CIS de Sainte Eulalie, maîtrise d'œuvre et lancement des marchés publics de travaux de La Voulte, ...).

L'État va contribuer à accompagner ces changements. Le pacte capacitaire sera l'un des vecteurs de renforcement de la solidarité entre les services d'incendie et de secours, en permettant l'accroissement du nombre de colonnes de renfort pour l'ensemble des risques (naturel, technologique, NRBC, inondation, tremblement de terre, feux de forêt...).

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va permettre de poursuivre nos actions en la matière.

Quant à la problématique relevant des difficultés du système de santé, il s'agit de juguler l'importance des sollicitations des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) qui suppléent quotidiennement les services d'aide médicale urgente (SAMU) pour des transports sanitaires qui ne relèvent pourtant pas de l'urgence.

Là aussi, l'État a pris des mesures aux bénéfices des SDIS avec le remboursement des carences à hauteur de 209 €. Egalement, une indemnité horaire de substitution a été créée pour chaque heure durant laquelle un secteur est non couvert ou partiellement couvert par une garde ambulancière. Dès lors, l'ensemble de ces mesures est de nature à atténuer l'impact financier des missions liées à la santé.

Les efforts seront poursuivis pour optimiser les recettes notamment avec les hôpitaux et l'ARS en matière d'appui logistique du SMUR et des transports inter-hospitaliers. Une recherche systématique de financements extérieurs a été mise en place (pacte capacitaire, fond vert, fonds européens, ...)

Tels sont les éléments qui me conduisent à soumettre à votre approbation le budget présenté ci-après.

Présentation synthétique du budget prévisionnel 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 007-280712001-20250326-2025_17-DE

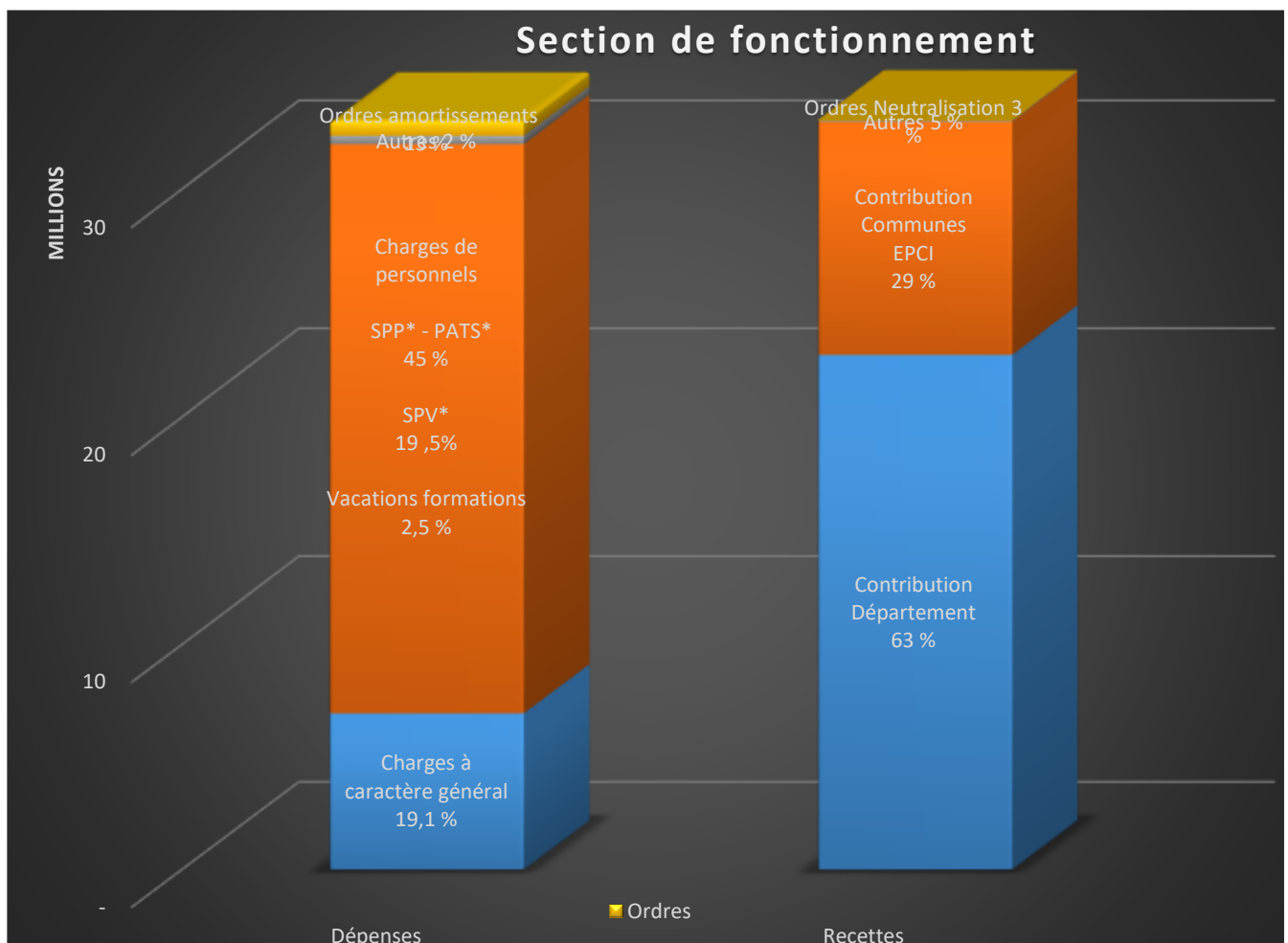


	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Montant 2025	36 230 000 €	14 144 700 €	50 374 700 €
Montants 2024	35 553 000 €	14 762 750 €	50 315 750 €
Evolution	+ 677 000 €	- 618 050 €	58 950
	+ 1,9 %	- 4,19 %	+ 0,12 %

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement affiche une **hausse globale de 677 000 €**, soit 1,9 % par rapport à 2024.

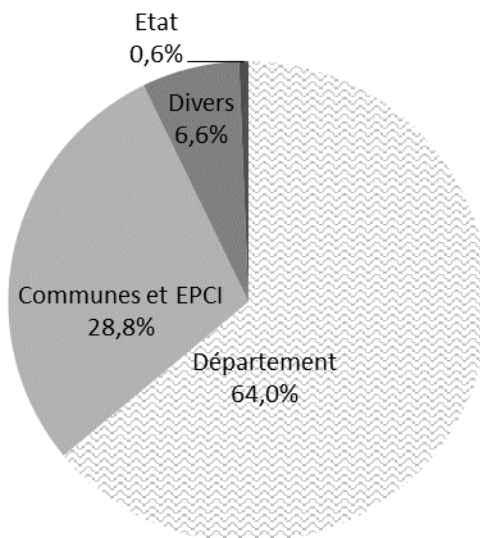
RECETTES		DEPENSES	
Recettes réelles	35 070 000 €	Dépenses réelles	31 930 000
Recettes d'ordre	1 160 000 €	Dépenses d'ordre	4 350 000
	36 230 000 €		36 230 000



1. Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement :

- Les **recettes réelles** représentent **96,8 %** du budget et se répartissent comme suit :



- Les **recettes d'ordre** pour **3,2 %**.

CHAPITRE 013 – Atténuation de charges

Proposition 2025	307 032 €
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>352 207€</i>
<i>Evolution</i>	<i>- 45 175 €</i>

Article 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel**222 032***BP 2024 : 277 207*

- Salaires et charges d'un officier SPP mis à disposition du CNPE de Cruas-Meyssse ;
- Salaires et charges d'un officier SPP mis à disposition du syndicat Avenir Secours ;
- Avantages acquis des SPP anciens permanents des corps communaux (Bourg-Saint-Andéol ;

Article 6479 – Remboursement autres charges sociales**85 000***BP 2024 : 75 000*

Quote-part des agents sur les titres restaurant.

CHAPITRE 70 – Produits du service des domaines

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 007-280712001-20250326-2025_17-DE

Proposition 2025	1 188 665 €
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>1 137 808 €</i>
<i>Evolution</i>	<i>50 857</i>

Augmentation relativement conséquente essentiellement due à une meilleure qualification en carence d'interventions.

Article 70323 – Redevance d'utilisation du domaine

10 552

BP 2024 : 15 000

- Revenus points hauts (ATC France 7000 € + Totem 3552 €) 10 552

Article 70685 – Interventions soumises à facturation

960 513

BP 2024 : 1 030 808

Recettes liées aux diverses interventions payantes :

- Ardéchoise, Aluna, marathon des gorges 25 930
- Carences des ambulanciers privés (forfait de 209€ / 2150 intervention) 449 350
- Conventions Transports Inter hospitaliers (CH.AR.ME – CH Nord Ardèche) 166 000
- Indemnité de substitution 299 000
- Convention service de sécurité des gorges de l'Ardèche 15 000
- Divers : remboursement interventions départements voisins, destruction nids hyménoptères, déblocage ascenseurs... 5 233

Article 706888 – Autres prestations de service

26 000

BP 2024 : 38 000

- Prestations de formations assurées par le service formation-sport 26 000

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers

191 600

BP 2024 : 54 000

Dont

- SMUR Privas voiture – vacations chauffeur 153 300
- Logistique officier mis à dispo CNPE (location véhicule, carburant...) 8300
- Fluides du centre d'exploitation des routes St Sauveur-de-Montagut 6 000
- Interventions au profit de SDIS extérieurs 9 000
- Remboursement indemnité d'apprentissage 15 000

CHAPITRE 74 – Contributions et participations

Proposition 2025	33 479 688
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>32 766 985</i>
<i>Evolution</i>	<i>712 703</i>

Article 744 – FCTVA

10 000

BP 2024 : 10 000

Récupération de la TVA réglée sur l'exercice 2024 pour des dépenses d'entretien des bâtiments (travaux DDSIS, CFIS, GT)

Article 74718 – Autres contributions de l’Etat

➤ Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)	147 335
Contributions diverses relatives aux salaires des agents chargés de l’information sur le débroussaillage et de l’ingénieur cartographie, aux tours de guet, aux patrouilles de surveillance estivale, à l’avion de reconnaissance et aux prévisionnistes saison estivale.	
➤ Fonds verts co financement cellule de débroussaillage	66 608
➤ Gestes qui sauvent (5€ par collégien pour 2400 collégiens)	12 000
➤ TICPE	255 000

Article 7473 – Département

22 720 548

BP 2024 : 22 121 056

➤ Contribution institutionnelle	22 500 000
➤ Contribution au titre du programme du CFM	48 548
Contributions diverses relatives aux salaires des agents chargés de l’information sur le débroussaillage et de l’ingénieur cartographie, aux tours de guet, aux brûlages dirigés et aux prévisionnistes de la saison estivale.	
➤ Convention VLI Tournon et Aubenas	142 500
➤ Convention formation d’Urgence	22 000
➤ Convention Ecole de Santé des Armées	7 500

Article 74748 – Communes

6 250 603

BP 2024 : 6 099 556

La délibération du conseil d’administration du 16 octobre 2024 a déterminé les contributions incendie en appliquant le taux d’évolution de l’indice des prix à la consommation de 2,3 %et en actualisant la population DGF de chaque commune et EPCI (+ 1 700 habitants au total).

Article 74758 – Groupement de collectivités

3 985 594

BP 2024 : 3 841 333

Six EPCI sont concernés : Annonay Rhône Agglo, Rhône-Crussol, Montagne d’Ardèche, Sources et Volcans, du Rhône aux Gorges de l’Ardèche et Cèze-Cévenne (commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières).

Article 74888 – Autres participations

32 000

BP 2024 : 190 000

➤ Convention de partenariat avec l’Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes dans le cadre de :	
- l’organisation du dispositif « médecin correspondant du SAMU (MCS) » conformément à la délibération du conseil d’administration 2014-29 du 20 novembre 2014.	32 000

CHAPITRE 75 – Produits de gestion courante

Proposition 2025	16 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>8 000</i>

Article 755

16 000

Loyer Samu

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Proposition 2025	78 615
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>20 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>58 615</i>

Article 773 – Avoir et autres avances

80 000
BP 2024 : 20 000

CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Proposition 2025	1 160 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>1 160 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>0</i>

Article 722 – Immobilisations corporelles

20 000
BP 2024 : 10 000

Intégration dans l'actif du SDIS, des travaux effectués en régie au CFIS de Cruas et des travaux des logisticiens pour les groupements

Article 77681 – Neutralisation des amortissements

10 000
BP 2024 : 70 000

Neutralisations des amortissements relatifs aux bâtiments intégrés dans l'actif et dont le SDIS est propriétaire + neutralisation de l'amortissement de la subvention versée à l'ANSC dans le cadre de la mise en place de NexSIS.

Article 777 – Quote-part des subventions transférables

1 130 000
BP 2024 : 853 000

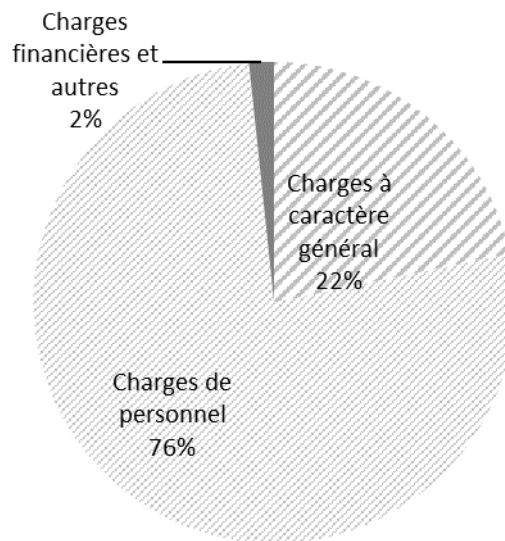
Amortissement des subventions reçues en section d'investissement :

➤ Subventions des communes	85 000
➤ Subvention des EPCI	50 000
➤ Subventions du département (convention 1)	369 880
➤ Subventions du département (convention 2)	96 709
➤ Subvention du département (convention 3)	460 504
➤ Subventions du département (Serre-en-Don)	1 527
➤ Subventions du département (Caméras)	4 390
➤ Subvention de l'Etat (Pacte capacitaire)	61 990

+

Structure des dépenses de la section de fonctionnement :

- 88,3 % de dépenses réelles



- 11,7 % de dépenses d'ordre :

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Proposition 2025	6 920 014
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>6 800 359</i>
<i>Evolution</i>	<i>+ 119 655</i>

Les dépenses courantes de gestion regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement hormis les dépenses de personnel, les frais financiers, les provisions et les subventions.

Elles correspondent aux besoins nécessaires au fonctionnement des services et à la réalisation des missions du SDIS. Le montant total des dépenses courantes de gestion représente 22 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 6 937 620 €.

Les principaux postes de dépense sont

Article 60612 – Energie – électricité

800 000

BP 2024 : 800 000

Prix de la molécule stable mais taxes en augmentation (Electricité, chauffage et climatisation)

Article 60621 – Combustibles

86 000

BP 2024 : 83 000

Fioul domestique pour chauffage des bâtiments

Article 60622 – Carburants

700 000

BP 2024 : 750 000

Marchés carburants des véhicules.

Article 60632 – Fournitures de petit équipement

486 900

BP 2024 : 462 921

➤ SSSM : fournitures non stériles, draps usage unique, électrodes, batteries DSA	203 000
➤ Mécanique : pièces détachées pour l'atelier de réparation	150 000
➤ Petit matériel : piles, batteries, reconditionnements divers, détecteurs CO ²	60 900
➤ Equipes spécialisées (60632100)	18 000
➤ Habillement : pièces détachées casques, fournitures diverses	3 000
➤ Bâti. : Dalles led, divers matériels électriques, petite quincaillerie, renouvellement CFIS	5 000
➤ Informatique : pièces PC et réseaux, petits périphériques	6 000
➤ Radio : pièces détachées BIP, postes radio et points hauts	18 500
➤ Groupements territoriaux : fournitures diverses	22 500

Article 60636 – Habillement et vêtements de travail

105 000

BP 2024 : 101 519

➤ Nouvelles recrues (polos, cagoules et gants...)	40 000
➤ Renouvellement stock magasin	30 000
➤ Equipes spécialisées (GRIMP, RT, nautique, cyno)	15 000
➤ Habillement JSP	6 000
➤ Personnels techniques	3 000
➤ Tenues de sortie	7 000
➤ Tenues frelons	500
➤ Tenue de sport (nouvelles recrues et renouvellement)	500
➤ Divers (chemises blanches, GHV, écussons, bonnet,...)	3 000

Article 60661 – Médicaments

30 000

BP 2024 : 25 000

Approvisionnement de la pharmacie à usage intérieur et dotation des médecins correspondants du SAMU.

Article 60662 – Vaccins et sérums

1 000

BP 2024 : 2 000

Hépatite, rappels divers + vaccins chiens de l'équipe cyno (1 000 €)

Article 60668 – Autres produits pharmaceutiques

50 000

BP 2024 : 55 000

Consommables médico-secouristes stériles (compresses, sondes, seringues...), produits désinfection.

Article 611 – Contrat de prestations de services

113 000

BP 2024 : 111 500

➤ Entretien du linge du centre de formation	3 000
➤ Elimination des déchets à risques infectieux – DASRI	110 000

Article 6132 – Locations immobilières

50 603

BP 2024 : 46 000

➤ Locaux du groupement sud	28 400
➤ Relais radio, points hauts, divers	10 339
➤ Locaux CIS Alboussière	8 364
➤ Algécos CSR Tournon	3 500

Article 615211 – Entretien et réparations des bâtiments

- Entretien courant, petits travaux dans les bâtiments

BP 2024 : 125 000

Article 6152111 – Entretien et réparations des bâtiments

30 000

- Prestations électriques suite aux contrôles réglementaires

Article 61551 – Entretien et réparations matériel roulant

670 000

BP 2024 : 569 000

- Entretien préventif des poids lourds 400 000
- Entretien et contrôle des échelles et portes cellule 80 000
- Contrôles techniques réglementaires VL et PL 40 000
- Remplacement pneumatiques VL et PL 140 000
- Embarcations 10 000

Article 61558 – Entretien et réparation autres biens mobiliers

254 225

BP 2024 : 244 100

- SSSM : réparation des appareils médico-secouristes 12 000
- Petit matériel : entretien ARI, compresseurs, bouteilles d'air respirable, 146 000
- Habillement :
entretien et reconditionnement des équipements de protection 35 000
Individuelle location et entretien habillement du personnel de l'atelier mécanique
- Logistique : contrat d'entretien des extincteurs + réparations diverses 8 000
- Groupements territoriaux : entretien petit matériel 6 000
- Equipes départementales 23 225
- Informatique : entretien et réparation matériel tél. info. Vidéo & sono 4 000
- Radio 20 000

Article 6156 – Maintenance

722 900

BP 2024 : 701 537

- Logistique : contrats chaufferies, ascenseur, sécurité incendie... 152 400
- Informatique : contrats autocommutateurs, serveurs, progiciels, système d'information géographique, gestionnaire de voix radio, 570 500

Article 6161 – Multirisques

55 634

BP 2024 : 13 000

Lot n°2 Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Article 6162 – Assurance obligatoire dommage-construction

0

BP 2024 : 26 000

Article 6168 – Autres primes d'assurances

562 055

BP 2024 : 471 805

- Lot n° 1 et 2 Assurances Tous risques matériels 69 948,87
- Lot n° 3 Assurances responsabilité civile
et risques annexes + drônes 185 319,03
- Lot n° 4 Assurances Flotte véhicules et risques annexes 283 403,00
- Lot n° 7 Assurances Embarcations 3 092,46
- Lot n° 9 Assurances Protection juridique 2 224,74
- Lot n° 10 Cybersécurité 18 067,10

Article 6184 – Versements à des organismes de formation

Formations effectuées par des prestataires extérieurs (mise à jour des tarifs ENSOSP)

Article 6227 – Frais d'actes et de contentieux**50 000**

BP 2024 : 50 000

Provision.

Article 6262 – Frais de télécommunication**265 000**

BP 2024 : 263 520

- | | |
|--|---------|
| ➤ Abonnements et services téléphonie fixe et mobiles | 255 000 |
| ➤ Numéro IP Dispotel, Tablettes chaîne de cmdt,
Abonnement STALINK VLHR CDG1 e VL Drone | 5 000 |
| ➤ Sécurisation 18 112 15 | 5 000 |

Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux**57 500**

BP 2024 : 54 200

- | | |
|--|--------|
| ➤ Prestations de nettoyage des locaux de Annonay Rhône Agglo, Aubenas, Tournon, Saint-Péray, Sud Vallée du Rhône d'Ardèche, La Voulte, Le Pouzin, Cruas, Le Teil, Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains et CFIS. | 55 200 |
| ➤ Prestations lors du remplacement de la salariée du SDIS chargée du nettoyage des locaux de la direction, des services techniques et du CIS de Privas. | 2 300 |

Article 637 – Autres impôts, taxes et versements**79 189**

BP 2024 : 77 000

- | | |
|---|--------|
| ➤ Redevance utilisation réseau ANTARES | 71 189 |
| ➤ Taxes ordures ménagères et dépôts en déchetteries | 8 000 |

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 007-280712001-20250326-2025_17-DE

Proposition BP 2025	24 587 086
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>23 930 069</i>
<i>Evolution</i>	<i>+ 657 017</i>

Les charges de personnel représentent 68,3 % des dépenses totales de fonctionnement et 76 % des dépenses réelles.

Les catégories de dépenses de personnels :

- les salaires et charges des personnels salariés (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) pour **16,72 M€** ;
- les indemnités versées au profit des sapeurs-pompiers volontaires actifs (gardes, astreintes, formations, activités diverses...) et retraités pour **6,68 M€** ;

Les indemnités versées dans le cadre de la **formation** (stagiaires et encadrants) sont estimées à **1 179 K€**.

Le travail conjoint avec le département sur l'écriture de la convention pluriannuelle de financement du SDIS devra nous permettre de mettre en œuvre les premières orientations fixées dans le SDACR comme la revalorisation de l'astreinte (9% du taux de la vacation horaire en journée et nuit) et de planifier les recrutements pour assurer une couverture opérationnelle en journée/semaine.

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Proposition 2025	100 828
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>155 572</i>
<i>Evolution</i>	

Article 6531 – Indemnités

30 828

BP 2024 : 30 700

Indemnités des élus du conseil d'administration (président et 3 vice-présidents).

Article 6574 – Subventions aux associations

70 000

BP 2024 : 60 900

- Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ardèche (UDSP)
- Amicale du personnel du SDIS
- Comité départemental de spéléologie
- Œuvre des Pupilles de sapeurs-pompiers

CHAPITRE 66 : Charges financières

Proposition 2025	222 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>255 000</i>

Article 66111 – Intérêts des emprunts

193 000

BP 2024 : 255 000

Pour rappel : l'état détaillé de la dette était joint en annexe du rapport introductif au débat d'orientations budgétaires 2025.

Article 66112 - ICNE

Les intérêts courus non échus à payer sur emprunts et dettes

CHAPITRE 68 : Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)

50 000

Proposition 2025	50 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>50 000</i>

Provisions rendus obligatoire par la M57

50 000

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Proposition 2025	4 350 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>4 300 000</i>

Article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations

4 350 000

BP 2024 : 4 300 000

Opération d'ordre abondant les recettes d'investissement.

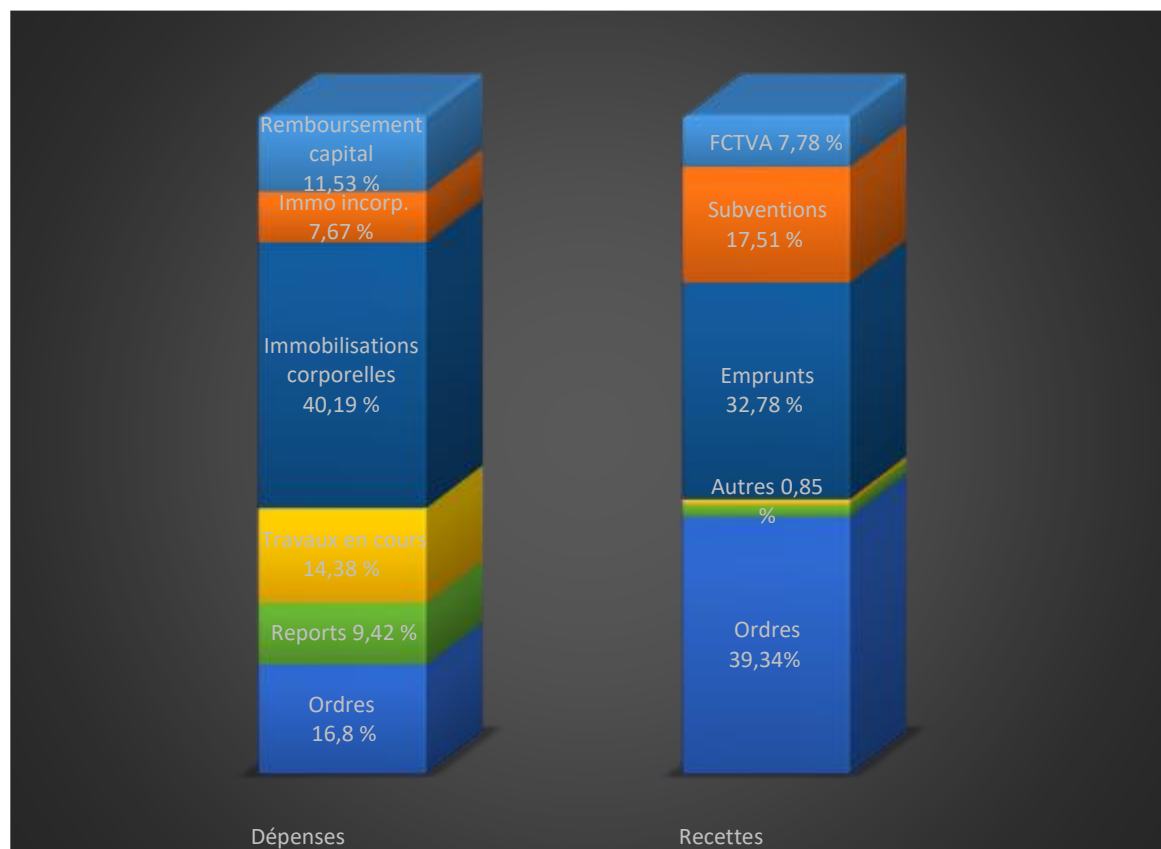
B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif s'équilibre à hauteur de **14 144 700 €** contre **14 762 750 €** en 2024.

L'exercice 2024 étant clôturé, il convient également d'intégrer dès le BP 2025 les restes à réaliser tels que listés et approuvés par le président du conseil d'administration.

Sur ces bases, le budget d'investissement se décline comme suit :

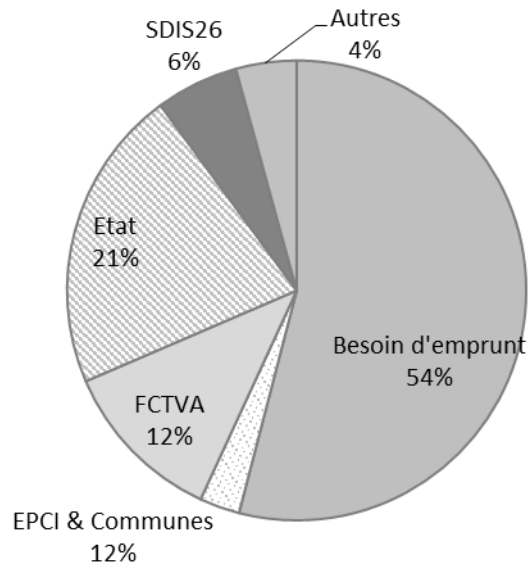
RECETTES		DEPENSES	
Recettes réelles 2025	3 796 542	Dépenses réelles 2025	10 437 008,06
Reports 2024	246 470,97	Reports 2024	1 332 691,94 €
Total recettes réelles (RR)	4 043 012,97	Total dépenses réelles (DR)	11 769 700
Recettes d'ordre (RO)	4 350 000	Dépenses d'ordre (DO)	1 160 000
Opérations patrimoniales	1 215 000	Opérations patrimoniales	1 215 000
Total recettes	9 608 012,97	Total dépenses SDIS	14 144 700
Déséquilibre :- 2 466 000			
Besoin d'emprunt (RR)	4 536 687,03		
Total recettes SDIS	14 144 700	Total dépenses SDIS	14 144 700
Total budget	14 144 700	Total budget	14 144 700



1. Les recettes d'investissement

La structure des recettes de la section d'investissement :

- Les recettes réelles pour plus de 61,96 % se répartissant ainsi :



- Les **recettes d'ordre** pour 39,34 %.
- L'inscription des produits de cessions pour 0,8 %.

CHAPITRE 024 – Produit de cessions d'immobilisation

120 000

BP 2024 : 100 000

Chapitre ne comportant que des prévisions sans exécution.

La réalisation des cessions des véhicules, des matériels et des terrains s'exécute à l'article 775 de la section de fonctionnement.

CHAPITRE 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

4 350 000

BP 2024 : 4 300 000

Les articles concernant les amortissements des matériels et des bâtiments sont détaillés dans la maquette budgétaire (comptes 28...).

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales

1 215 000

BP 2024 : 1 215 000

Article 13148 – Subvention transférable des communes

1 000 000

BP 2024 : 1 000 000

Intégration dans l'actif du bâtiment des CIS de Ruoms et Cruas, en attente de signature des actes

Article 2033 – Frais d'insertion

5 000

BP 2024 : 5000

Intégration dans l'actif des frais d'annonces de certaines opérations.

Article 2031 – Frais d’études

Intégration dans l’actif des frais d’annonces de certaines opérations.

Article 238 – Avances commandes immo corporelles

180 000

Solde des avances versées dans le cadre des marchés publics

BP 2024 : 180 000

CHAPITRE 10 – Dotations et fonds globalisés d’investissement

Proposition 2025	1 100 000
Rappel BP 2024	1 100 000

Article 10222 – FCTVA

1 100 000

Versement au titre des investissements effectués au cours de l’année 2024.

BP 2024 : 1 100 000

CHAPITRE 13 – Subventions d’investissement

Proposition BP 2025	2 823 013
Rappel BP 2024	5 581 750

Article 1311 – Subventions d’équipement transférables Etat

1 833 000

DETR

BP 2024 : 686 750

Pacte capacitaire

1 000 000

Reports

833 00

246 470,97

Article 13158 – Subventions d’équipement transférables Communes EPCI

243 542

Participations (arrondies) aux travaux de construction des centres de secours : PUI, Ste-Eulalie, La Voulte, ..)

BP 2024 : 525 000

Article 1318 – Autres

500 000

Participation SDIS 26 PUI

BP 2024 : 0

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées

Proposition 2025	4 536 687
Rappel BP 2024	3 548 400

Article 1641 – Emprunts en euros

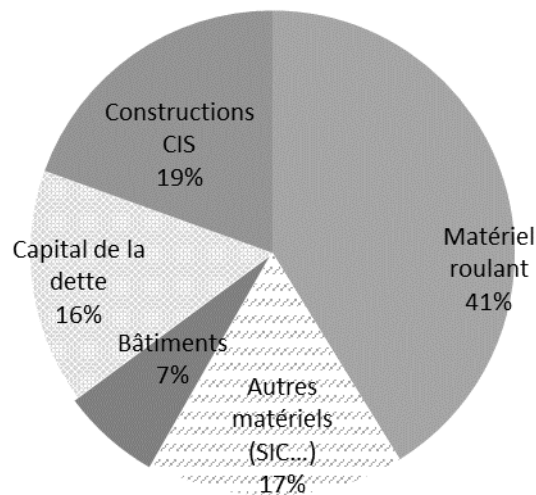
4 536 687

BP 2024 : 3 548 400

➤ Emprunt 2025 : 4 536 687

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles (y compris les reports de 2024) représentent 83,2 % des dépenses d'investissement et se décomposent ainsi :



- **L'effort d'équipement** représente 84 % des dépenses réelles d'investissement. Il s'élève cette année à près de 10,13 M€ (avec les reports de 2024 1,3M€)
 - amélioration du patrimoine bâti 0,69 M€
 - construction réhabilitation, extension 2,03 M€
 - plan d'équipement en matériel roulant 4,3 M€
 - matériels SIC et divers (incendie, médical, mobilier...) 1,78 M€
- Le remboursement du **capital de la dette** (y compris dette des communes) est en diminution à hauteur de **1 632 000 €**.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à **10 448 434 € contre 11 893 730 €**.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **2 375 000€**.

CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 007-280712001-20250326-2025_17-DE



Proposition 2025	1 160 000
<i>Rappel BP 2024</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>+ 160 000</i>

Ce chapitre retrace l'amortissement des différentes participations des financeurs des opérations d'investissement. 13911 – Subvention transférées au compte de résultat – Etat. Il s'équilibre avec le chapitre 042 que l'on a détaillé en recette de fonctionnement.

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales

1 215 000

BP 2024 : 1 500 000

Article 21315 – Autres bâtiments publics

1 000 000

BP 2024 : 1 409 000

Intégration dans l'actif des CIS de Ruoms et Cruas + intégrations de frais d'annonces et insertions de travaux

Article 21561 – Matériel et outillage d'incendie

180 000

BP 2024 : 81 000,00

Solde des avances versées dans le cadre des marchés publics

Article – 2031 – Frais d'études

30 000

BP 2024 : 0

AMO SDSI

Article – 2033 – Annonce et Insertion

5 000

BP 2024 : 10 000

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées

	Proposition BP 2025	<i>Rappel BP 2024</i>	
Capital de la dette	1 632 400	2 900 000	1 267 600
Dette des communes	28 200	28 200	0
Total capital dette	1 660 600	2 328 200	1 267 600

Le capital de la dette représente 1 660 600 €.

Article 1641 – Emprunts en euros

1 632 400

BP 2024 : 2 900 000

Remboursement du capital de la dette (Cf. les états détaillés de la dette en annexe de la maquette budgétaire).

Article 168748 – Autres dettes aux communes

28 200,00

BP 2024 : 28 200,00

Remboursement de 80 % des annuités d'emprunt aux communes ayant investi dans des travaux dans les centres d'incendie et de secours avant la départementalisation.

CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 007-280712001-20250326-2025_17-DE



Proposition BP 2025	1 427 279,26
<i>Rappel BP 2024</i>	976 128

Article 2031 – Frais d'étude

190 000

BP 2024 : 190 000

Article 2033 – Frais d'insertion

5 184

BP 2024 : 10 000

Annonces et insertions légales inhérentes aux procédures de marchés publics liées à des acquisitions ou des travaux inscrits en section d'investissement.

Article 2051 – Concessions et droits similaires

1 232 095,26

BP 2024 : 781 137

➤ **Inscriptions 2025**

861 116

Licence Office 3655, Darktrace, SI médical DIADEME, logiciel ENYOKO, licence ADOBE, décisionnel RH OXIO, logiciel gestion de temps de travail, SI RH/Fi/DECI

➤ **Reports 2024**

370 979,26 €

Dont Nexsis,

CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles

Proposition BP 2025	6 604 504,44
<i>Rappel BP 2024</i>	7 697 191

L'effort d'équipement représente se décompose ainsi :

- | | |
|--|---------|
| ➤ amélioration du patrimoine bâti | 0,69 M€ |
| ➤ plan d'équipement en matériel roulant | 4,3 M€ |
| ➤ matériels SIC et divers (incendie, médical, mobilier...) | 1,6 M€ |

CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours

Proposition BP 2025	2 077 316,3
<i>Rappel BP 2024</i>	785 800

Article 231312 – Centres d'incendie et de secours

1 035 000

BP 2024 : 610 800

Crédits de paiement pour les opérations de reconstruction suivantes :

- | | |
|-----------------|-----------|
| ➤ Saint Eulalie | 650 000 € |
| ➤ La Voulte | 285 000 € |
| ➤ Tournon | 50 000 € |
| ➤ Lamastre | 50 000 € |

Article 231318 – Autres bâtiments

- Projet bi départemental SSSM

1 000 000 €

Reports 2024

42 316,3 €

Je vous demande de bien vouloir :

- en délibérer,
- voter le budget primitif de l'exercice 2025 par chapitre,

Le président
du conseil d'administration,



Pierre Maisonnat